



BEST SELECTION / EXECUTION

S.E.A. a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers. Cette politique de sélection des intermédiaires selon leur politique d'exécution permet ainsi à S.E.A. de répondre à sa propre obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marché.

La « Best Selection » impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir la meilleure exécution possible des ordres transmis (dans la plupart des cas).

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients ou le(s) fonds géré(s) S.E.A. a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de meilleure exécution « best execution » à l'égard de notre société.

Ainsi, et conformément à la convention de prestations de services entre PSI, liant CM CIC Market Solutions en tant que dépositaire et broker et S.E.A. en tant que société de gestion de portefeuille agréée :

- Lors de l'exécution ou de transmission des ordres sur des instruments financiers pour S.E.A., le CM CIC prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir la Meilleure Exécution de ses ordres.

A cet effet, le CM CIC a mis en place une politique et des procédures conçues de manière à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres de S.E.A. Pour assurer la Meilleure Exécution, la politique d'exécution du CM CIC consiste, dans toute la mesure du possible, à appliquer les mêmes normes et les mêmes processus sur tous les lieux d'exécution sur lesquels sont exécutés les ordres et à tous les instruments financiers sur lesquels ils portent.

- Lors de la réception d'un ordre, le CM CIC MS procède à une analyse « pré-trade », basée sur l'expérience du « sales trader » en charge de l'ordre et/ou basée sur des statistiques afin de déterminer l'impact de l'ordre sur le cours de l'instrument financier concerné. En l'absence d'instructions spécifiques de la part de S.E.A. le CM CIC MS détermine les facteurs à prendre en compte pour nous assurer la Meilleure Exécution possible parmi les facteurs suivants : le prix, le coût de la transaction, la rapidité d'exécution, la probabilité de l'exécution et du règlement, la taille et la nature de l'ordre, toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Afin de déterminer selon quelles priorités ces facteurs doivent être considérés lors de l'exécution des ordres S.E.A., le CM CIC prend en compte : les caractéristiques du client, les caractéristiques de l'ordre concerné, les caractéristiques de l'instrument financier qui fait l'objet de cet ordre, les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé, les instructions, tant générales que spécifiques, que S.E.A. peut avoir données.

SOLUTIONS D'EPARGNE ET D'ASSURANCE

MEMBRE DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DE LA GESTION FINANCIERE – AFG
COURTAGE D'ASSURANCES – ORIAS N°08040586

2 rue La Fayette – 54000 NANCY – Tél. 03 83 30 20 53 – E-mail : contact@sea-finance.com

SAS AU CAPITAL DE 152 000€ - RCS NANCY B 381 609 783



Dans la plupart des cas, le prix et le coût de la transaction constituent les facteurs les plus importants à prendre en compte pour obtenir le meilleur résultat possible. Cependant, d'autres facteurs doivent également être pris en compte, notamment le lieu d'exécution où l'instrument financier est le plus fréquemment traité, la liquidité constatée sur le lieu d'exécution choisi, la rapidité et la probabilité de l'exécution et du règlement en fonction de l'expérience du CM CIC MS et de l'instrument financier considéré, et la fiabilité des systèmes de règlement livraison.

Le CM CIC estime que les marchés nationaux régulés et compensés représentent les lieux d'exécution qui offrent les meilleures caractéristiques en matière de prix, de volume et de règlement, ainsi qu'en matière de rapidité d'exécution et de probabilité d'exécution de l'ordre.

Dans le cadre de sa procédure de « best selection », SEA a retenu des critères pour sélectionner et apprécier les meilleurs intermédiaires en charge de l'exécution afin de permettre in fine la meilleure exécution. Ces critères reposent sur une analyse qualitative, une analyse quantitative et sur une appréciation technique, à savoir :

- Accès aux lieux d'exécution permettant régulièrement de réaliser la meilleure exécution ; Connectivité & Technologie de marché
- Accès direct au marché via un système de routage d'ordre automatisé
- Informations de « sales trading »
- Qualité des confirmations d'exécutions totales ou partielles
- Qualité des dénouements
- Gestion des suspens
- Réactivité en cas d'implémentation de nouveaux critères
- Les coûts de transaction
- Gestion RTO et respect des critères « retail » clientèle particulière

Enfin, en raison de la taille de la société, SEA, ni ses clients d'ailleurs, n'ont d'intérêt à avoir un choix large d'intermédiaires. Aussi au regard de la solidité financière et organisationnelle de CM CIC Market Solutions, la société a retenu après analyse cet opérateur unique à ce stade de son développement.